

Demande d'accès dérogatoire à IRIS Sup'



Pour une validation des acquis professionnels (décret N° 2013-756 du 19 août 2013, articles D. 613-39 à D. 613-50), ce dossier est nécessaire si vous désirez vous inscrire dans l'une de nos formations sans avoir les titres académiques requis.

Choix de la formation

.....

.....

Renseignements administratifs

État civil

Civilité ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de famille Nom marital

Prénom Nationalité

Lieu de naissance Date de naissance / /

Coordonnées postales et électroniques (utilisées pour toutes les correspondances)

N° voie

Code postal..... Ville

Pays de résidence Téléphone

Email@.....

Situation professionnelle

Vous exercez actuellement une activité professionnelle

Fonction exercée

Statut de l'emploi ☐ Cadre ☐ Technicien ☐ Salarié ☐ Non salarié Autre

Nom et adresse de l'employeur

Ancienneté dans cet emploi Type de contrat ☐ CDI ☐ CDD Autre

Vous n'exercez aucune activité professionnelle

Êtes-vous inscrit à France Travail ? ☐ Oui ☐ Non

Formations

Baccalauréat

Série Mention

Année Lieu d'obtention

Études supérieures (merci de joindre obligatoirement les copies des diplômes obtenus)

Nom de l'établissement	Année	Diplômes obtenus (si mention, précisez)

Stages

Nom de la structure	Année et durée	Missions

Expériences professionnelles

Date ↑	Nom de la structure	Fonctions exercées	Missions	Lien avec la formation visée

Les dossiers sont examinés par la commission de validation qui a toute autorité en la matière. La décision, signée par la Directrice des formations d'IRIS Sup', vous sera transmise par mail. La validation prononcée n'est valable qu'à l'IRIS pour la formation et l'année académique indiquées sur la décision.

Expériences sociales et associatives

Expériences personnelles en lien avec la formation visée : responsabilités associatives, familiales, sportives, culturelles...

Date ↑	Nom de la structure	Fonctions exercées	Missions	Lien avec la formation visée

Pièces justificatives

- ☒ Un CV détaillé
- ☒ Une lettre de motivation
- ☒ Une photocopie de pièce d'identité en cours de validité.

Les justificatifs de formation

- ☒ Photocopie des diplômes et relevés de notes (y compris du Baccalauréat)
- ☒ Pour les diplômes étrangers : photocopie du diplôme traduit par un traducteur assermenté. Joindre également le programme de la formation suivie, traduit en français

Les justificatifs d'activité

- ☒ **activité professionnelle** : justificatifs précisant le type de contrat et la durée du temps de travail, l'activité exercée et la période d'exercice (ex : attestation employeur, etc..)
- ☒ **activité sociale ou associative** : tout justificatif permettant d'argumenter votre demande